



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement
tenue le 1^{er} octobre 2019 à l'école Perce-Neige
à la salle du personnel**

• **Présences et quorum**

Étaient présents :

Membres votants :

Représentants des parents :

- Arianne Clarisse Ochou, parent
- Abdelmalek Baba-Aissa, parent
(retard : 19h30, doit quitter à 20h12)
- Sadou Mahamadou Karibou, parent
- Emily Del Vecchio, parent
- Nancy Oliva Velasquez, parent

Représentants du personnel :

- André Houle, enseignant
- Alain Dorais, enseignant
- Marilyn de Montigny, enseignante
- Valérie Zombor, enseignante
- Khedaoudj Foudil Bouras, technicienne en service de garde

Membres non-votants :

Membre de la direction :

- Chantal Laniel, directrice
- Mélanie Meunier, directrice adjointe

**Représentante de la
communauté :**

- Veronica Lopez, directrice Cloverdale Multi-Ressource
(absente)
- Jean-Pierre Tremblay, Club Optimiste Nord-Ouest

Commissaire

- Louise Leroux, commissaire à la CSMB (absente)

Le quorum est constaté et la séance déclarée ouverte à 19h10.

• **Rôles :**

Gardien du temps : Marilyn de Montigny

• **Mot du public :** Aucun public

1

Résolution
2019-10-01-01

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 69 de la LIP, les membres du conseil ont reçu une copie de l'ordre du jour de la séance régulière du 1^{er} octobre 2019 du conseil d'établissement de l'école Perce-Neige plus de 6 heures avant la tenue de la présente réunion ;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de Madame Marylin de Montigny appuyé par Monsieur André Houle, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2019.

- Présences et quorum
 - Rôles : gardien du temps
 - Mot du public
1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 2. Nomination d'un(e) secrétaire d'élection
 3. Procédure d'élection et élection aux postes de président(e) et vice-président(e)
 4. Nomination des membres de la communauté
 5. Courrier
 6. Lecture et adoption du procès-verbal
 7. Suivi du procès-verbal
 8. Points pour adoption
 - 8.1. Règles de régie interne
 - 8.2. Calendrier des séances
 9. Points pour approbation
 - 9.1. Programme d'activités intégrées
 - 9.2. Protocole-école pour situation d'urgence ou de crise
 - 9.3. Activités de levées de fonds
 - 9.4. Délégation de pouvoir à la direction pour les sorties dans le quartier (rayon de 5 km et moins)
 10. Points pour consultation
 11. Points d'information
 - 11.1. Rapport du représentant au CRPRO
 - 11.2. Mot des représentants de la communauté
 - 11.3. Rapport des enseignants
 - 11.4. Rapport du service de garde
 - 11.5. Rapport de la direction
 - 11.5.1. Dénonciation d'intérêt (LIP, article 70)
 12. Varia
 - 12.1 : Heure d'ouverture du service de garde à 6h30
 13. Levée de la séance et date de la prochaine réunion

2

Nomination d'un(e) secrétaire d'élection

Madame Chantal Laniel propose Madame Mélanie Meunier. Adopté à l'unanimité.

3

Procédure d'élection et élection aux postes de présidence et vice-présidence

Madame Chantal Laniel explique la procédure d'élection.

Résolution
2019-10-01-02

CONSIDÉRANT que l'article 56 de la loi sur l'instruction publique (LIP) stipule que le conseil d'établissement doit choisir son président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel de la commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition Monsieur Sadou Mahamadou Karibou appuyé par Madame Emily Del Vecchio, il est résolu à l'unanimité :

DE CHOISIR Monsieur Abdelmalek Baba-Aissa comme président du conseil d'établissement de l'école Perce-Neige pour l'année scolaire 2019-2020.

Résolution
2019-10-01-03

CONSIDÉRANT que l'article 56 de la loi sur l'instruction publique (LIP) stipule que le conseil d'établissement doit choisir un vice-président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel de la commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Abdelmalek Baba-Aissa appuyé par Madame Nancy Oliva Velasquez, il est résolu à l'unanimité :

DE CHOISIR Madame Émily Del Vecchio comme vice-présidente du conseil d'établissement de l'école Perce-Neige pour l'année scolaire 2019-2020.

4

Nomination des membres de la communauté

Résolution
2019-10-01-04

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 42 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement de l'école Perce-Neige peut nommer deux représentants de la communauté à siéger comme membre sans droit de vote;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Alain Dorais appuyé de Madame Marilyn de Montigny il est résolu à l'unanimité :

DE NOMMER Madame Veronica Lopez et Monsieur Jean-Pierre Tremblay au poste de membres de la communauté au conseil d'établissement de l'école Perce-Neige pour l'année scolaire 2019-2020.

5

Courrier

Madame Laniel reçoit du courrier pour les levées de fonds pour l'Halloween, mais n'en a jamais connu ici (exemples : Leucan, Unicef, Maladie du cœur...)

Madame Émily Del Vecchio se propose pour aider à calculer les sous. Madame Chantal propose Leucan, car nous avons un enfant atteint de cancer. Le conseil accepte à l'unanimité.

À part ça, il y a beaucoup de publicités pour choisir les sorties.

6

Lecture et adoption du procès-verbal

*À corriger, Madame Louise Leroux absente.

*Point 6.2 : Madame Chantal Laniel a présenté pour Mireille Boulanger le document «Règles de fonctionnement du service de garde».

*8.2 : Mot du représentant de la communauté

Résolution
2019-10-01-05

CONSIDÉRANT que conformément à l'article de la Loi sur l'instruction publique (LIP), les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2019, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Émily Del Vecchio et secondé par Madame Nancy Oliva Velasquez, il est résolu l'unanimité :

D'ADOPTER, tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2019 du conseil d'établissement de l'école Perce-Neige.

7 **Suivi du procès-verbal**

8.5.4 : La commission scolaire a choisi de garder seulement 2 classes DGA et 2 classes d'accueil. Donc, nos classes DGA ont plus d'élèves qu'à l'habitude, par conséquent, la commission scolaire nous a ajouté des heures TES.

8 **Pour adoption**

Règles de régie interne

8.1 Le document est déposé aux membres. Il sera proposé pour adoption lors de la prochaine réunion.

Suggéré par Madame Sadou Mahamadou Karibou de l'adopter aujourd'hui. Monsieur Abdelmalek Baba-Aissa seconde.

Monsieur Abdelmalek Baba-Aissa amène l'idée d'ajouter un point pour dans le document ultérieurement pour faire l'acceptation du télé-travail : si jamais nous n'avons pas quorum, si un parent peut être présent par outil technologique. À discuter lors d'un autre CÉ.

8.2 **Calendrier des séances**

Résolution
2019-10-01-06

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement doit établir son calendrier de travail prévoyant au moins cinq (5) séances;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'établissement ont élaboré une proposition de calendrier de travail pour le conseil d'établissement de l'école Perce-Neige;

CONSIDÉRANT que ce calendrier ne comprend que les séances ordinaires publiques;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Sadou Mahamadou Karibou, secondé par Monsieur Alain Dorais, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter le calendrier suivant :

Mardi 1 ^{er} octobre 2019
Lundi 4 novembre 2019
Mercredi 11 décembre 2019
Lundi 3 février 2019
Mercredi 8 avril 2019
Lundi 1 ^{er} juin 2019

*Il faut penser aussi à planifier une assemblée générale de parents pour informer sur le projet de la nouvelle école secondaire Pierrefonds. Discussion sur le moyen de diffusion aux parents.

9 Pour approbation

*Vérifier les montants inscrits, Madame Chantal Laniel va les vérifier.

*Les activités de 3^e année ne sont pas bonnes, ce sont les activités des 4^e qui ont été mises.

9.1 Programme des activités intégrées

Résolution
2019-10-01-07

CONSIDÉRANT que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* donne au conseil d'établissement de l'école Perce-Neige le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par Monsieur le directeur;

CONSIDÉRANT que la proposition de Monsieur le directeur a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ces services, conformément à l'article 91, 1^{re} par. de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, et que ces revenus, tout comme ces dépenses, s'ajoutent au budget de l'école;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Sadou Mahamadou Karibou secondé par Madame Nancy Oliva Velasquez, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la programmation des activités proposées par Madame la directrice, dont une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

9.2 Protocole-école pour situation d'urgence ou de crise

Reporté à la prochaine séance, car l'école s'en va en formation.

9.3 Activité de levée de fonds

Résolution
2019-10-01-08

Madame Valérie Zombor présente son projet d'entrepreneuriat zéro-déchets : fabrication de sacs de collation réutilisables.

CONSIDÉRANT que l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), donne au conseil d'établissement de l'école Perce-Neige, le pouvoir, au nom de la commission scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subvention ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Emily Del Vecchio, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'activité de Levée de fonds proposé par Madame Valérie Zombor.

9.4

Délégation de pouvoir à la direction pour les sorties dans le quartier (rayon de 5 km et moins)

Résolution
2019-10-01-09

CONSIDÉRANT que certaines opportunités de sorties peuvent se présenter de façon imprévue et que les élèves auraient avantage à profiter de ces opportunités;

CONSIDÉRANT que les activités s'inscrivent dans la suite de la mission éducative de l'école et de son projet éducatif ;

CONSIDÉRANT que ces sorties sont à distance de marche de l'école ;

CONSIDÉRANT que ces sorties devront respecter le cadre financier des sorties éducatives ;

CONSIDÉRANT que la supervision et la sécurité devront être suffisantes ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Alain Dorais, il est résolu à l'unanimité,

D'APPROUVER une délégation de pouvoir annuelle en faveur de la direction pour autoriser les sorties pédestres des classes, qui n'ont pu être soumises au conseil. Cependant, chaque fois la direction devra en informer la présidente du Conseil d'établissement.

10

Points de consultation

Aucun point.

11

Points d'information

11.1

Rapport du représentant du comité de parent

Les parents vont se relayer pour y aller. Madame Nancy Oliva Velasquez accepte de recevoir les communications par courriel.

11.2

Mot des représentants de la communauté

Distribution de pommes aujourd'hui dans 7 écoles du quartier.

Activité casse-tête : il y a eu moins de monde que prévu.

Activité ferroviaire à prévoir à st-Constant : Sensibiliser les élèves pour les élèves qui traversent la voie ferroviaire.

Choix des élèves : un élève par classe, 1 accompagnateur par 20 personnes, une journée de semaine (pédago ou pas), laisser aux enseignants de choisir une modalité pour choisir un élève par classe.

11.3

Rapport des enseignants

- Fête de la rentrée
- Course de la rentrée
- Équipes sportives qui sont en formation
- Jeudi cross-country au Cap St-Jacques
- Des élèves sont allés aux Alouettes (don des policiers)

Madame Nancy Oliva Velasquez demande s'il y aura une activité ski de fond encore cette année et si celle-ci peut débiter plus tôt dans l'année.

Discussion sur le montant chargé aux parents pour les activités sportives.

11.4

Rapport du service de garde

- Présentation de la nouvelle technicienne
- Nouvelle routine
- Enfants qui n'ont pas de repas, les parents seront chargés de 7\$.
- Prochaine journée pédagogique : Zone Aquaterre en lien avec Harfang-des-Neiges

*Retour sur le repas Amir amené par Madame Emily Del Vecchio.

11.5

Rapport de la direction

11.5.1.

Dénonciation d'intérêt (LIP, article 70) : Reportée à la prochaine séance

- Circulation autour de l'école reste problématique, mais il y a de la sensibilisation par les enseignants et la direction, les policiers ont assuré une présence ponctuelle depuis le début de l'année.
- Nouvelles affiches dans le stationnement : stationnement pour les employés et mieux indiquer les places pour personnes handicapés.
- Les travaux sont presque terminés.
- Les vitraux des perce-neiges sont entreposés, mais il faudra décider ce qu'on fait avec.

12

Varia

12.1

Emily Del Vecchio propose que nous demandions une entente entre école pour que le service de garde ouvre à 6h30.

Discussion sur le nombre d'élèves, sur le nombre de parents utilisateurs. Madame Chantal Laniel amène le point que l'an passé l'école était en déficit budgétaire de 23 000\$.

13

Levée de la séance et date de la prochaine réunion

Résolution
2019-10-01-09

CONSTATANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Alain Dorais, secondé par Monsieur André Houle, il est résolu à l'unanimité :

DE LEVER la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2019 à 20h44.

La prochaine rencontre aura lieu le Lundi 4 novembre 2019 à 19 h, au salon du personnel.

Abdelmalek Baba-Aissa
Président

Chantal Laniel
Directrice

Liste des documents joints annexés au présent procès-verbal.

Sujet de l'annexe
Avis de convocation
Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2019
Bilan des activités
Règles de régie interne du conseil d'établissement de l'école Perce-Neige